



Mesdames, Messieurs les parlementaires,

Conformément à l'article PA 23 des statuts, j'ai le plaisir de vous transmettre, sous ce pli, l'ordre du jour de l'assemblée générale du 24 mars 2007.

Vous y trouverez l'inventaire des points soumis à votre approbation parmi lesquels les propositions de modifications statutaires qui constitueront l'essentiel de nos travaux.

A ce sujet, je voudrais souligner la qualité du travail préparatoire réalisé dans les provinces et au sein des départements du conseil d'administration, la parfaite collaboration avec les membres de la commission législative et le soutien logistique des membres du secrétariat général.

En cette année jubilaire, il est acquis que si les organes de décision de l'AWBB ont trouvé désormais leur rythme de croisière, respectueux de leurs missions statutaires, ils pourront mettre davantage leur dynamisme à contribution pour assurer la promotion du sport, la recherche de moyens appelés à faciliter la vie de nos clubs et l'examen de la finalité de nos compétitions.

Outre les modifications statutaires, il convient de relever que

- la demande de subsides extraordinaires est inhérente aux circonstances qui ne pouvaient être prises en considération lors de la rédaction du budget ordinaire;
- le projet de « ligue Espoirs » constitue un nouveau défi sportif ambitieux ;
- la préparation de la saison 2007 – 2008 est déjà annoncée.

Enfin, la recherche de solutions fédérales à des problèmes délicats au vu de leurs conséquences éthiques, sportives et financières ne peut laisser un responsable fédéral insensible.

Je souhaite de bonnes réflexions et vous donne rendez-vous le 24 mars 2007 à Wépion !

Présidentiellement vôtre

Jean-Pierre Delchef